

## Famille

### INFORMATIONS

CODE PRODUIT :  
DPF925A

PUBLIC CONCERNÉ :  
Notaires, avocats et collaborateurs au sein des offices et cabinets

NIVEAU :  
■ Pratique courante

DURÉE :  
🕒 1 jour(s) (7,0 heures)

### PRÉREQUIS

Aucun prérequis exigé, toutefois des connaissances en droit de la famille sont conseillées afin de suivre cette formation plus utilement et confortablement. Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances générales sur le sujet.

### MODALITÉS D'EXÉCUTION

Formation en présentiel ou mixte

### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Type de formation : Intra, inter, commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur  
Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie  
Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

### MODALITÉS TECHNIQUES

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

### MODALITÉS D'ENCADREMENT

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

### MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant  
Feuille d'emargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

### EVALUATION À CHAUD À L'ISSUE DE LA FORMATION :

Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;

Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

### REMISE D'UNE ATTESTATION

Une attestation de présence et un certificat de réalisation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation

## Formation interprofessionnelle: Liquidation-partage en cas de divorce: regards croisés de l'avocat et du notaire

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

A l'issue de la formation, le participant sera capable de:

- Situer et maîtriser le rôle du notaire et de l'avocat dans le cadre d'un divorce: amiable et contentieux
- Maîtriser les règles liquidatives en matière de divorce
- Mettre en place les bonnes pratiques au sein de son office ou de son cabinet
- Débloquer des situations conflictuelles et assurer la sécurité des époux

### CONTENU :

#### LIQUIDATION-PARTAGE DANS LE DIVORCE PAR CONSENTEMENT MUTUEL

- *La liquidation-partage par acte d'avocats*
  - La nécessité de liquider le régime matrimonial
  - Focus sur la pratique du « partage verbal » à l'aune de la réponse ministérielle Descœur
  - Les bonnes pratiques en présence d'un « dépôt sec »
- *La liquidation-partage par acte notarié*
  - L'ordonnancement des signatures en présence d'un notaire liquidateur
  - Comment causer un partage inégalitaire ?
  - Intérêts et forme d'une convention d'indivision

#### LIQUIDATION-PARTAGE DANS LES DIVORCES CONTENTIEUX

- *La liquidation-partage en cours d'instance*
  - Les mesures provisoires à coloration liquidative
  - La désignation d'un notaire expert
  - La faculté de « tranchage » par le juge du divorce
- *La liquidation-partage après divorce*
  - La phase de partage amiable
    - L'accord des indivisaires
    - La carence de l'un des indivisaires
    - Le conflit entre indivisaires
  - L'échec du partage amiable